

## DÉLIBÉRATION N° 2021-08 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Approbation du projet stratégique 2021-2023**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

#### **Article 1**

Le conseil d'administration approuve le projet stratégique 2021-2023.

#### **Article 2**

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

*Délibéré en séance, par visioconférence, le 15 avril 2021.*

La présidente du conseil d'administration

  
Marie-Claude Jarrot